

# Pétition au Conseil d'État Non à la baisse de nos indemnités de nuit et de week-end!

Dans le cadre du projet « SCORE », le Conseil d'Etat compte modifier la Loi sur les traitements et son règlement RTrait. Au cours des discussions, les organisations syndicales ont alerté sur une mesure d'économie envisagée, soit la réduction des indemnités pour horaires hors administratifs (communément appelés HHA dans les secteurs subventionnés) au motif que les inconvénients horaires seront pris en considération dans les critères « SCORE ». Une diminution des indemnités de nuits, week-end et jours fériés est inacceptable et une nouvelle attaque contre les salaires.

situation	Heures de soirée et de nuit (19h-6h)	Samedi	Dimanche et fériés
Jusqu'à aujourd'hui	7,55frs / heure	7,55frs / heure	7,55fr / heure
Projet RTrait en discussion	7frs / heure	2frs / heure	4frs / heure

## Des métiers et secteurs fortement impactés

Ce sont des métiers comme ceux d'aides-soignant-e-s, d'éducatrices-teurs en foyer/résidence, de sage-femme, de veilleuses-eurs, d'infirmières-ers, de la sécurité, etc. qui vont être touchés de plein fouet par cette mesure, là où le travail s'effectue principalement 7 jours sur 7 jours et 24h/24h et dans une moindre mesure dans différents services de l'administration.

#### Indemnités : compenser les inconvénients du travail

La flexibilité toujours plus grande des horaires est une réalité dans les institutions subventionnées qui s'accentue avec les réductions de budgets et l'évolution de prestations. Cette flexibilité réduit la frontière entre vie professionnelle et personnelle. Il est important de rappeler que travailler le soir, la nuit et les week-ends a un fort impact sur la santé ainsi que sur la vie sociale et familiale qui en fait les frais.

## Impacts sur l'organisation du travail

Réduire l'indemnité, c'est aussi compliquer l'organisation des tournus horaires au sein des équipes. Distinguer la valeur des indemnités entre le travail du samedi, du dimanche, des soirées et des nuits va compliquer l'organisation du travail. Cette distinction ne fait pas écho auprès du personnel et va perturber les logiques de solidarité.

Une économie inacceptable : Cette réduction fera faire des économies aux services et institutions sur les salaires. Ces indemnités déjà insuffisantes sont parfois inférieures aux minima de la LTr. Cette diminution risque d'avoir un impact sur l'attractivité de ces métiers dont la pénibilité sera moins bien compensée alors que les besoins sociaux sont en constante augmentation.

C'est pourquoi, nous, travailleuses et travailleurs sociales-aux, personnel de soin et de sécurité, autres personnels concernés ou solidaires, exigeons par cette pétition :

# le maintien des indemnités de nuit et de week-end telles qu'à ce jour la garantie de leurs indexations futures et leur extension

Adresse	Profession	Signature
	Adresse	Adresse Profession

Pétition du Cartel intersyndical, adressée au Conseil d'Etat, selon l'art. 33 de la constitution du canton de Genève.

Pétition à renvoyer, dès que possible, même partiellement remplie, à l'adresse suivante :

Cartel intersyndical, case postale 5434, 1211 Genève 11